



Procédure pour l'importation de semence et d'embryons

Importer de la semence et des embryons est une excellente option pour intégrer de la nouvelle génétique à votre troupeau. Plusieurs éleveurs canadiens ont exprimé le besoin d'utiliser des génotypes plus résistants à la tremblante, de contrôler la consanguinité et de pallier à une disponibilité parfois limitée de sujets évalués pour les performances. Bien que l'importation de semence et d'embryons requiert une planification méticuleuse, il s'agit d'une approche réalisable pour accéder à de la nouvelle génétique.

Le présent article résume les étapes de base pour l'importation de semence et d'embryons au Canada. Quoique la procédure semble simple, beaucoup de temps et d'argent sont requis pour la compléter avec succès. Soyez préparés à faire face à des délais et des complications.

Tous les formulaires et des informations supplémentaires sont disponibles sur le site Internet de la SCÉM.

1. Communiquez avec une organisation reconnue spécialisée dans les techniques de reproduction des petits ruminants afin de bien comprendre les coûts et le temps requis pour l'insémination artificielle et le transfert embryonnaire.
2. Trouvez un éleveur à l'international qui détient la génétique que vous souhaitez obtenir.
3. Si vous souhaitez enregistrer la descendance auprès de la SCÉM, assurez-vous que le candidat à l'importation est enregistré auprès d'une association reconnue par la SCÉM. Une liste est disponible sur le site Internet de la SCÉM. Si l'association n'est pas listée, vous pouvez demander à la SCÉM d'en évaluer l'admissibilité. Certaines associations ne sont pas listées puisqu'elles ne rencontraient pas auparavant les critères de la SCÉM.
4. Utilisez le Système automatisé de référence à l'importation (SARI) sur le site Internet de l'ACIA afin de vérifier si les imports provenant du pays qui vous intéresse sont autorisés. Généralement, l'importation de semence et d'embryons est seulement autorisée en provenance de pays considérés à faible risque pour les EST (ex : Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Chili, Colombie, Danemark, Finlande, Islande, Inde, Nouvelle-Zélande, Norvège, Panama, Paraguay, Pérou, Singapour, Suède, Uruguay). Le SARI fournira la liste des exigences d'importation pour le pays de votre choix.
5. Complétez une demande de permis d'importation et acheminez-la au bureau régional de l'ACIA le plus près. Un centre approuvé pour la réception de semence/embryons au Canada doit être identifié sur le formulaire de demande

de permis. Le coût de la demande de permis d'importation est de 35 à 60\$. On peut généralement compter moins de 10 jours pour l'émission du permis. Si le permis est accordé, il sera acheminé à l'importateur. Il est de la responsabilité de l'importateur d'acheminer le permis ou une copie de celui-ci (selon les exigences) à l'exportateur qui lui, est responsable de communiquer avec les autorités responsables dans son pays. Il est de la responsabilité conjointe de l'importateur et de l'exportateur de s'assurer que les exigences du pays importateur et celles du pays exportateur sont rencontrées avant que l'envoi ne soit complété. Rencontrer les exigences d'import et d'export peut prendre des mois, et même plus.

6. Lorsque la semence ou les embryons arrivent au Canada, les douanes canadiennes vérifient les documents. Le passage des douanes peut être complété dans une journée. Si les documents sont appropriés, le produit sera remis à l'ACIA pour inspection. L'inspection du produit par l'ACIA peut aussi être complétée rapidement, particulièrement si une entente a été préalablement prise. Le coût de l'inspection de l'ACIA est de 35\$. Si le produit passe l'inspection avec succès, il peut ensuite être remis à l'importateur.
7. Encore une fois, référez-vous à une ressource compétente spécialisée en petits ruminants pour planifier les inséminations artificielles ou les implantations.

L'importation de génétique peut être une expérience stimulante et très satisfaisante. Veuillez vous référer au site Internet de la SCÉM pour des détails supplémentaires concernant la procédure d'importation au www.sheepbreeders.ca/genetics.html